



Ordonnance de télécom CRTC 2014-283

Version PDF

Ottawa, le 29 mai 2014

Rogers Communications Partnership – Approbation d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Rogers Communications Partnership	37	le 21 avril 2014	le 29 mai 2014

2. Aucune observation relativement à la demande n’a été reçue.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général